



DE TOUT CŒUR AVEC LES VICTIMES D'INONDATIONS

L'Alliance tient à exprimer sa compassion à toutes les personnes qui vivent des situations difficiles. Bravo aux élèves et aux profs de l'École des métiers de la construction qui ont prêté main-forte aux sinistrés et ont été remplir des sacs de sable pour former une digue. Un beau geste de solidarité !



© Pierre Payette

ag ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI

Mettez à votre agenda cette assemblée générale qui traitera particulièrement des statuts. Surveillez le *BIS* numéro 37 où le sujet sera abordé plus longuement !

PROCHAIN NUMÉRO

La prochaine parution du *BIS* se fera le mardi 23 mai.

BONNE JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES !

CURIEUX HASARD

Nous avons appris, il y a deux semaines, qu'une enseignante devait accueillir, à une semaine d'avis, de nouveaux élèves dans sa classe. Or, en raison de leur profil, ces élèves auraient dû bénéficier des services d'une classe d'accueil. En effet, les enfants parlent très peu, ou pas du tout, le français. Comme les classes d'accueil sont déjà pleines dans cette école et qu'il n'y a pas plus de places dans les écoles environnantes, nous dit-on, la commission scolaire a décidé de les intégrer directement en classe ordinaire, et ce, sans soutien linguistique.

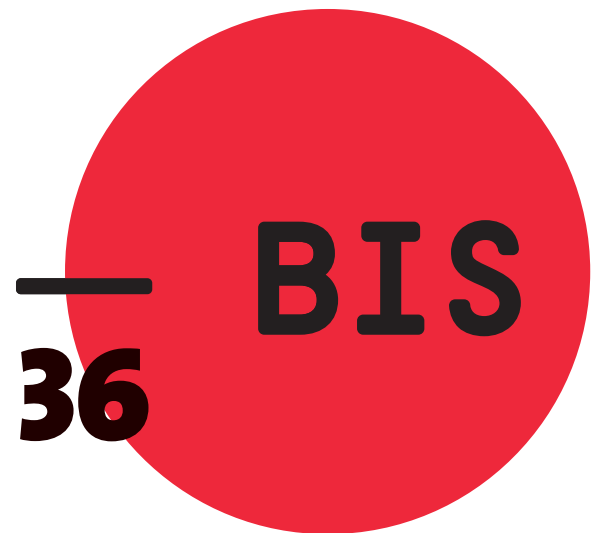
COUPES EN FRANCISATION

Selon le rapport annuel 2015-2016 de la CSDM, 4 221 élèves fréquentaient une classe d'accueil ou recevaient du soutien linguistique en classe ordinaire dans 125 classes au primaire et 64 classes au secondaire. Cela fait beaucoup de petits et grands néo-Québécois qui bénéficient d'un service adapté à leurs besoins pour apprendre la base de notre langue commune. Il s'agit là d'une clé essentielle pour mieux s'instruire ainsi que développer et mettre en pratique ses compétences sociales, une clé pour devenir des citoyennes et des citoyens à part entière dans notre société. C'est ça, la réalité de la CSDM et de ses défis particuliers. Malheureusement, comme nous le dénonçons sans cesse, cette réalité n'est pas prise en compte par le gouvernement du Québec.

Quand on sait que le financement particulier accordé pour la francisation et les classes d'accueil à la CSDM au cours de l'année 2015-2016 a connu une baisse de 20 %, soit l'équivalent de 3 millions de dollars, et que ce budget pour 2016-2017 devait rester, selon les prévisions, le même que l'année précédente, il ne faut pas s'étonner que la commission scolaire doive maintenant composer avec un déficit de près de 9 millions dans cette enveloppe budgétaire.

Cela dit, ça ne doit pas l'empêcher d'offrir le continuum de services à nos élèves qui n'ont pas le français comme langue maternelle, qu'ils arrivent dans nos écoles à l'âge de la petite enfance, du secondaire ou à l'âge adulte pour bénéficier d'un enseignement en francisation. Il ne faut pas non plus oublier les services de soutien linguistique qui sont indispensables lorsque les jeunes intègrent ensuite les classes ordinaires. La CSDM a d'ailleurs su développer une très grande expertise auprès de ces élèves plus vulnérables à leur arrivée au Québec.

N'est-ce pas ça aussi l'inclusion ? Pourquoi alors se trouve-t-on avec des élèves intégrés directement dans des classes ordinaires sans les services



requis ? J'ose espérer que ce n'est pas, encore une fois, dans un souci d'économiser !

VERS DES FERMETURES DE CLASSES D'ACCUEIL ?

Bizarrement, nous avons appris que l'outil *d'évaluation à communiquer* a été modifié cette année. Drôle de coïncidence ? Nous analysons présentement les modifications qui ont été apportées afin de vérifier qu'elles n'aient pas pour effet de limiter l'accès des élèves aux classes d'accueil.

Tout cela me laisse bien perplexe et je m'interroge sur la réelle intention de la CSDM à ce sujet. Je ne peux m'empêcher de faire le parallèle avec les élèves HDAA que la commission scolaire veut intégrer dans les classes ordinaires sans toujours offrir les services adéquats.

Nous ne pouvons laisser la commission scolaire et le gouvernement abandonner ces services. C'est notamment pour que les nouveaux arrivants et les allophones nés ou déjà installés au Québec puissent continuer de bénéficier des classes d'accueil et des services de francisation que nous avons réclamé, dans nos onze revendications communes, un statut particulier pour la CSDM.

Continuons à revendiquer un financement adéquat, soyons vigilants pour préserver nos services existants et n'hésitons pas à dénoncer tous les cas où les élèves ne reçoivent pas les services requis ! Il se pourrait que bien plus de profs et d'élèves qu'on ne le pense vivent une situation semblable. Il n'y a pas de curieux hasard...

● Catherine Renaud, présidente

DEUXIÈME DÉCENTRALISATION DES SOMMES POUR LES GPAE

Un montant d'argent est rendu disponible, chaque année, en guise de soutien aux enseignantes et enseignants qui travaillent auprès d'un groupe formé d'élèves qui sont à des niveaux scolaires différents (groupe à plus d'une année d'études [GPAE]). Le montant total pouvant être utilisé par ces enseignantes et ces enseignants est déterminé annuellement, en divisant le montant que la CSDM reçoit à cet effet par le nombre de GPAE, et est distribué en deux versements au cours de l'année. La deuxième portion de ces sommes a récemment été décentralisée vers les établissements concernés. Il faut noter que ces groupes ne se retrouvent que dans les écoles primaires.

Comme à l'habitude, au début de l'année, une somme de 400 \$ a été rendue disponible pour ces enseignantes et enseignants lors d'une première décentralisation. Le montant de la deuxième décentralisation est de 202 \$, ce qui porte le montant total pouvant être utilisé par les profs affectés à un GPAE à 602 \$. Cette somme peut notamment leur permettre de demander du temps de libération en guise de compensation ou encore d'acheter du matériel. Dans tous les cas, une demande doit être effectuée auprès de la direction d'école.

Vous trouverez dans le tableau suivant les montants en lien avec cette compensation.

GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES (POUR L'ANNÉE 2016-2017)

1 ^{er} versement/GPAE	2 ^e versement/GPAE	TOTAL/GPAE
400 \$	202 \$	602 \$

●
Nathalie Tremblay, vice-présidente
Jean-François Audet, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES RAPPELS

REPORT DE VACANCES

Les profs réguliers, incluant les 37 nouveaux enseignants réguliers, qui souhaitent travailler à leur centre durant la session d'été doivent faire leur demande au plus tard le 26 mai 2017 en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible dans *Adagio* (sri.csdm.qc.ca) sous la rubrique *GESTION*

DES PERSONNES / CONDITIONS DE TRAVAIL / PERSONNEL ENSEIGNANT / INFORMATION ADMINISTRATIVE / TOUS LES SECTEURS. Pour plus de détails, consulter le *BIS* numéro 34 du 1^{er} mai 2017.

VÉRIFICATION DES LISTES

Vous avez **jusqu'à 16 h le vendredi 19 mai** pour faire parvenir à l'Alliance par télécopieur (514 384-5756) votre feuille de contestation dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babilard de votre centre.

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2017

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'à 23 h 59 le 26 mai** pour remplir le questionnaire sous l'onglet *FICHE SIGNALÉTIQUE* sur SAI (sai.csdm.qc.ca) en vue de participer à l'assemblée de placement du 10 juin, à la cafétéria de l'école Père-Marquette. Seuls les profs ayant rempli leur questionnaire seront convoqués à cette assemblée. Pour plus de détails, consultez le *BIS* numéro 34 du 1^{er} mai.

●
Chantal Forcier, conseillère

SESSION D'INFORMATION SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

— TOUS LES SECTEURS

Les enseignants en précarité d'emploi de tous les secteurs (FGJ, EDA, FP) sont invités à participer à une session d'information sur l'assurance-emploi, offerte avec la participation du Mouvement Action Chômage (MAC). Les sujets traités porteront sur le droit à l'assurance-emploi, les conditions d'admissibilité, les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi, etc.

Cette session d'information aura lieu **le mardi 23 mai** au secrétariat de l'Alliance (8225, boulevard Saint-Laurent, au nord de Jarry — station de métro Jarry) soit à 9 h 30 ou en reprise à 17 h.

De plus, nous vous invitons à consulter le Guide *Assurance-emploi*, dans la section *FICHES SYNDICALES* du site de l'Alliance.

●
Line Lamontagne, vice-présidente
Élise Longpré, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES AFFECTATIONS ET MUTATIONS

— EDA

Les membres de l'éducation des adultes reçoivent cette semaine un Guide syndical intitulé *Affectations et mutations*. Ce guide présente le

processus de sécurité d'emploi pour les enseignantes et enseignants réguliers (permanents et en voie de permanence) et explique le mécanisme complet de confection et de répartition des tâches dans ce secteur, incluant la détermination des critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités.

Les 37 nouveaux enseignants réguliers ne sont pas visés par cette opération puisque leur poste entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017. Ils seront toutefois consultés par leur direction respective pour le choix de leur tâche selon les critères préalablement établis en CPEPE, le cas échéant.

●
Chantal Forcier, conseillère

— FP

OCTROI DE 81 POSTES RÉGULIERS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU 1^{ER} JUILLET 2017

En vertu de l'Entente nationale 2015-2020, 118 postes réguliers à temps plein sont octroyés à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Nous vous avons déjà informé que l'EDA en avait obtenu 37, les 81 autres postes sont donc attribués à la formation professionnelle. Ces postes réguliers menant à la permanence entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2017. La répartition par sous-spécialité retenue par la CSDM est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Les règles d'attribution des postes réguliers sont les suivantes :

- on confie les postes par ordre d'ancienneté (service cumulé) sur la liste de priorité;

SOUS-SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES SUGGÉRÉS
École des métiers de la construction de Montréal	
Briquetage – 3158-16	1
Gestion entreprise (ASP) – 3151-28	1
Calorifugeage – 3158-02	1
Peinture en bâtiment – 3158-08	1
Pose de systèmes intérieurs – 3158-11	1
Préparation de béton – 3158-13	1
Plomberie – 3161-09	1
Soudage montage – 3162-09	3
Ferblanterie – 3162-13	1
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal	
Secrétariat – 3151-24	5
Soutien informatique – 3151-21	9
Secrétariat médical (ASP) – 3151-23	1
Lancement d'entreprise (ASP) – 3151-27	1
Vente conseil – 3151-30	1
École des métiers du meuble de Montréal	
Ébénisterie – 3157-01	4
École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal	
Service de la restauration – 3169-10	1
Cuisine – 3169-11	5

- l'enseignante ou l'enseignant doit être reconnu apte et compétent pour au moins 50% des modules de la sous-spécialité et pour 50% et plus des heures de la sous-spécialité;
- l'enseignante ou l'enseignant doit détenir une qualification légale en règle au 30 juin 2017 (autorisation provisoire d'enseigner, licence ou brevet).

La CSDM contacte actuellement les enseignantes et enseignants qui répondent à ces critères dans les sous-spécialités visées, selon la liste préliminaire de priorité, sous réserve des corrections qui pourraient être effectuées à la suite de l'opération de vérification des listes qui est en cours.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au poste 253.

●
Carmen Palardy, conseillère

SOUS-SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES SUGGÉRÉS
École des métiers du Sud-Ouest de Montréal	
Bijouterie – 3174-10	1
Dessin industriel – 3164-04	2
Dessin de bâtiment – 3164-06	2
Électromécanique – 3160-20	4
Mécanique d'ascenseurs – 3168-15	
À venir, après processus de reconnaissance de modules	2
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal	
Carrosserie – 3165-16	2
Mécanique automobile – 3165-17	1
Véhicules lourds – 3165-19	5
École des métiers des Faubourgs de Montréal	
SASI – 3156-16	7
APES et APD – 3156-14	
(Nouveau programme 2017-2018) – 3156-15	8
Assistance dentaire – 3156-07	4
Coiffure – 3171-02	1
Esthétique – 3170-02	2
Aménagement paysager – 3152-15	2
TOTAL	81

— FP

VÉRIFICATION DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'opération de vérification des listes préliminaires de priorité d'emploi et de rappel pour les profs non réguliers est en cours et se poursuivra jusqu'au vendredi 26 mai. La CSDM a transmis aux centres les listes qui devraient être affichées. Encore cette année, ces listes peuvent également être consultées sur le site Adagio dans la section NOUVELLES (première page). Aussi, ces listes ne sont plus envoyées par la poste par l'Alliance.

L'Alliance a fait parvenir au domicile de chaque personne concernée les renseignements nécessaires pour pouvoir procéder à la vérification des informations apparaissant sur les listes de la CSDM. Il y a également dans cet envoi un formulaire de contestation qui doit être rempli, si les

informations sont inexactes, et retourné à l'Alliance par télécopieur, au 514 384-5756, **au plus tard à 16 h le vendredi 26 mai**. Toute personne qui ne figure pas sur une liste et qui devrait y être inscrite doit aussi remplir le formulaire de contestation et fournir les précisions demandées.

Il est très important de faire parvenir, dans les délais, toutes demandes de correction à l'Alliance, puisque c'est elle qui doit ensuite les transmettre à la CSDM. Une fois les listes officielles produites, il n'est plus possible d'y apporter des corrections en cours d'année.

●
Carmen Palardy, conseillère

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA FAE 2018 — APPEL DE CANDIDATURES

Lors du Congrès ordinaire de la FAE en juin 2016, et en raison d'un ordre du jour très chargé, certains points portant sur les statuts et règlements de la FAE ont été reportés à un Congrès extraordinaire de manière à permettre suffisamment de temps pour la tenue des débats. Le chapitre 7 des statuts et le chapitre 2 du *Règlement sur la négociation nationale* composeront l'essentiel des travaux de ce congrès, auquel participeront les huit syndicats affiliés à la FAE. L'issue de ce Congrès nous permettra peut-être de partir sur de nouvelles bases pour la prochaine négociation nationale en 2020. Nous devons nous préparer dès maintenant.

C'est pourquoi nous lançons dès aujourd'hui un appel de candidatures pour former la délégation de l'Alliance, en prévision de ce congrès, qui se tiendra à Montréal les 18 et 19 janvier 2018 sous le thème *Statuts et règlements de la FAE*.

Tous les membres sont admissibles à cette fonction. C'est l'Assemblée des personnes déléguées qui formera, en juin 2017, la délégation composée de 52 personnes déléguées, incluant les membres du CA, auxquelles s'ajoutent des personnes déléguées substituts. Elle se réunira environ huit fois, selon les besoins.

Il est important de mentionner que toutes les dépenses reliées au transport ainsi qu'aux repas sont assumées par l'Alliance.

Les membres intéressés par ce mandat peuvent soumettre leur candidature en remplissant, **avant 16 h le vendredi 2 juin 2017**, le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance.

● Pascale Besner, vice-présidente et responsable de la délégation
Nathalie Tremblay, vice-présidente

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie se tient le 17 mai de chaque année depuis 2005. Cette journée est soulignée dans plus de 60 pays et vise à promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention. Le thème de cette année, *Peu importe le genre*, vise à faire connaître les enjeux que vivent les personnes trans.

au nombre croissant d'élèves qui vivent une transition ou qui sont en questionnement au niveau de leur identité. Ce dépliant est inséré dans l'envoi de cette semaine. Celles et ceux qui désirent avoir la copie numérique pourront la trouver dans le site de l'Alliance, à la page du [comité LGBTQA](#).

En plus des affiches et des dépliants de l'organisme Fondation Émergence expédiés la semaine dernière, un document produit par la FAE (*Lutte contre l'homophobie : une histoire à raconter*) est aussi inclus dans l'envoi syndical. Ce document retrace les luttes menées pour reconnaître la diversité sexuelle depuis 1969.

Un outil fort bien conçu pour bien comprendre que les gains obtenus à ce jour résultent de longues et dures batailles.

En espérant que ces documents pourront favoriser la sensibilisation et l'éducation lors de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ainsi que toute l'année durant.

Dans la même ligne d'idée, le comité LGBTQA de l'Alliance s'est inspiré du document *Lignes directrices pour les élèves transgenres* de la CSDM pour créer un dépliant intitulé *Votre école est-elle prête?*, qui présente six mesures pour accueillir et accompagner les élèves trans. Nous espérons que cet outil facilitera la réflexion face

